

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 18 DÉCEMBRE.

On écrit du bord du Rhin, le 12 décembre :
L'archevêque est en bonne santé, serein et tranquille; il vient de prendre un appartement en ville. Lorsqu'on lui a communiqué qu'il pourrait librement se promener dans la forteresse, s'il voulait donner sa parole de ne point en passer les portes, il a répondu avec sa manière brève accoutumée : « Je saisis la première occasion pour aller à Cologne. » Lorsqu'on lui fit remarquer qu'en ce cas il fallait bien le garder, il répondit : « Je suis votre prisonnier. » Des personnes de considération et des parents sont admis auprès de lui; d'autres personnes ne le sont qu'accompagnées d'un officier spécialement nommé; l'accès est interdit à tout employé, à tout militaire et particulièrement à tout ecclésiastique. Il y a dans son antichambre deux gendarmes en costume civil. Le chapelain Michaelis est étroitement gardé et nulle communication avec son supérieur ecclésiastique ne lui est permise. Le saint-siège doit déjà être instruit de tout ce qui s'est passé avant que l'arrivée de M. le docteur Brugmann et du conseiller privé Bomsen, ait eu lieu, vu que presque immédiatement après l'arrestation de l'archevêque, un très brave curé des environs de Bonn, qui est honoré de sa pleine confiance, est parti pour Rome; l'archevêque de Malines est aussi parti pour la même destination (1).

La prohibition des journaux étrangers est ostensiblement levée; beaucoup de numéros cependant sont saisis dès qu'ils contiennent quelque chose de répréhensible. On s'attend à voir prochainement une nouvelle publication de la part du gouvernement. (G. de W.)

On écrit de Goettingue, 14 décembre :
On a pu lire cet après-midi, dans la salle des cours de M. le conseiller de cour Dahlmann l'affiche suivante :
« Comme je viens d'apprendre en ce moment que j'ai été destitué de mes fonctions par S. M. le roi, je me vois obligé à cesser mes cours. Si ces messieurs ont pour moi quelque attachement comme ils m'en ont donné des preuves touchantes, qu'ils se séparent avec une tranquillité parfaite, qu'ils demeurent fidèles à la légalité, et qu'ils honorent ainsi le peu de jours que j'ai encore à passer parmi eux. »
DAHLMANN.

On a appris en même temps que les sept professeurs avaient été destitués de leurs fonctions et qu'il a été ordonné aux professeurs Dahlmann, Gervius et Jacques Grimm de sortir du royaume dans le délai de trois jours. Ce soir il y avait beaucoup de mouvement dans la rue dite Weenderstrasse. Cependant la porte Weenderthor au dehors de laquelle logent MM. Dahlmann et Albrecht, était barrée et gardée par un détachement de gendarmerie. Des patrouilles de gendarmes à cheval, parcouraient continuellement la rue Weenderstrasse, le sabre à la main, mais le repos public n'a pas été troublé. L'université éprouve une perte sensible par l'éloignement d'hommes d'un mérite aussi distingué. Dans le village de Weende, près Goettingue, on a concentré de la cavalerie.

On écrit des frontières de l'Italie, le 8 décembre, à la Gazette d'Augsbourg que les efforts des cours du Nord pour pacifier l'Espagne étant restés sans succès, elles ont dû livrer ce pays à son propre sort. L'humanité exige, ajoute-t-on, qu'on fasse au moins des essais; mais à Paris et à Londres, on n'en veut pas; ainsi le sang doit encore couler en Espagne, car on lui refuse cette sympathie qui, naguère encore, sauva la Grèce de l'anarchie.

FRANCE. — PARIS, LE 20 DÉCEMBRE.

Aujourd'hui, la chambre des députés a continué la vérification des pouvoirs.

À 4 heures seulement, M. Vivien monte à la tribune pour rendre compte de l'élection de M. Jacques Lefebvre dans le département de la Seine.

M. le rapporteur rend compte des opérations électorales telles qu'elles ont été rapportées par les journaux.

À quatre heures et demi, on ne connaît pas encore la décision de la chambre.

Avant la séance, plusieurs réunions de députés ont eu lieu dans la journée d'hier et que la question de l'élection du 2^e arrondissement de Paris a été le principal sujet de discussion. C'est dans ce collège que M. Jacques Lefebvre a été élu, ayant pour concurrent M. Jacques Lafitte. On a déjà pu remarquer qu'un grand nombre de députés du centre gauche s'obstinaient de comparaître aux réunions des députés ministériels, tandis que quelques uns d'entre eux paraissaient chez M. Thiers. Cependant nous reconnaissons, comme le Journal des Débats, que la plupart des députés nouveaux évitent de se prononcer pour aucun parti et qu'ils sont pleins d'hésitation.

Le bureau chargé de vérifier l'élection de M. Jacques Lefebvre s'en est occupé longuement hier. M. J. Lefebvre a défendu lui-même avec beaucoup de chaleur son élection, dont la validité a été appuyée par MM. Merlin et Vivien, et combattue par MM. Vatry et Lherbette. Avant-hier, la commission chargée de l'examen du dossier avait conclu à l'annulation, et M. Vatry avait été chargé du rapport; mais la majorité du bureau n'ayant pas été la majorité de la commission, M. Vatry a renoncé à ce travail, et M. Vivien en a été chargé.

Une réunion de députés a eu lieu hier au soir chez M. Odillon Barrot. L'assemblée était nombreuse; cent dix membres se sont fait inscrire. On a discuté les questions qui intéressent la constitution de la chambre. La majorité de la réunion s'est accordée à penser que l'opposition devait porter ses voix sur M. Dupin pour la présidence.

La police a procédé hier à l'ouverture d'un paquet saisi chez la demoiselle de Hergaland, détenue par suite de l'arrestation d'Hubert. On y a trouvé de nombreux papiers de correspondance, une paire de pantoufles ayant appartenu à Morey; les cordes ensanglantées qui ont attaché les mains de Morey et de Pepin lorsqu'ils ont été conduits au supplice; deux paquets contenant des cheveux de chacun de ces suppliciés, enfin quelques linges tachés de sang.

On prétend que les papiers saisis contenaient différents reçus et billets émanés de quelques-uns des condamnés politiques dont les noms ont retenti devant les tribunaux. Ces papiers avaient été remis à Mlle. Hergaland par Mlle. Couvrel. On ne dit pas qu'il y ait eu d'élargissement, cependant on pense que demain M. Brouard qui est le seul retenu sous mandat d'amener sera mis en liberté.

M. de Montbron, jeune homme de haute espérance et d'une des premières familles du département de la Haute-Vienne, vient d'être tué par son frère. Le meurtrier est sous la main de la justice. On attribue ce crime à une animosité résultant d'avantages faits à la victime dans le partage des biens paternels.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 21.
Il y a peu d'affaires aujourd'hui et les oscillations sur la rente n'ont pas été bien vives. Le 5 p. c. est toujours un peu faible, surtout au comptant; il arrive constamment sur la place des inscriptions au 3 p. c. a été un peu offert; aussi est-on descendu à 78 85 fin du mois.

On se préoccupe à la bourse des premiers travaux de la chambre, et l'on attend avec impatience la discussion de l'adresse et surtout la question du remboursement du 5 p. c.

Les actions de la Banque de Belgique sont très fermes à 1542 50. Très peu de transactions sur les valeurs industrielles qui ont un peu fléchi.

On a coté aujourd'hui les actions des mines d'or de la Gardette avec 20 francs de prime, le cours est 1020.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Madrid, 15 décembre.

La chambre des députés a, dans la séance du 12, discuté et approuvé le 19^e et dernier paragraphe de l'adresse. Ce paragraphe se termine, comme l'on sait, par la déclaration que la constitution de 1837 sera la devise du congrès.

Le discours du général Navaz, empreint d'un esprit conciliant a réuni tous les suffrages.

En voici un extrait :

« Avant de quitter le congrès pour aller remplir une charge que le gouvernement m'a confiée, je manquerais à mon devoir comme patriote et comme militaire si je gardais le silence sur des questions aussi importantes. Tous les Espagnols, en commençant par la reine jusqu'au dernier citoyen, s'occupent de la guerre, et nous, représentants de la nation, nous avons contracté l'obligation sacrée de donner la paix à la nation et de consolider nos institutions. »

« La liberté peut être sauvée, et c'est à nous à la sauver, et selon mon opinion elle peut être sauvée promptement et sans secours étranger. (Très bien, très bien!) Je ne prétends pas pour cela m'opposer d'aucune manière à la coopération. Dieu veuille qu'elle ait lieu demain, car la liberté serait alors sauvée encore plus promptement. »

« Les nations signataires du traité de la quadruple alliance sont nos amies, et les Espagnols ne refusent pas les secours de l'amitié. (Bien, bien!) Mais si l'on n'obtient pas cette coopération, qu'est-ce que cela fait? La liberté, je le répète, peut être promptement sauvée, et avec les seules ressources nationales. (Vifs applaudissements.) »

« Si jusqu'à présent nous n'avons pas triomphé ce n'est pas à cause de la topographie du pays, ni des secours que les factieux ont reçus de la frontière française, mais bien parce que nous avons confondu la question politique avec la question militaire. »

« Nous n'avons pas triomphé à cause de nos discordes et de l'indiscipline de l'armée; et si nous continuons à être divisés nous périrons. Dieu veuille que le passé nous soit un exemple salutaire pour l'avenir! » (Applaudissements prolongés de tous les côtés.)

Le comte de Toreno a fait sa rentrée parlementaire aujourd'hui.

Les intrigues se croisent pour la modification du cabinet; mais la reine semble vouloir prendre une attitude plus ferme et plus imposante. On voulait faire nommer président de la banque M. Bonquerio, la reine a nommé M. Egia.

La liste suivante circule dans les cercles les mieux informés : M. Bardaji resterait président du conseil, le général Cordova serait à la guerre, Olivan à l'intérieur, Castro ou Torremija à la justice, Mon aux finances, Ulloa à la marine.

Quelques électeurs de Madrid veulent porter le général Cordova comme candidat.

Hier, le ministre de la justice a donné lecture de l'exposé de son budget. On remarquait l'absence du député Gallardo, qui, ayant insulté la majorité de la chambre dans un article publié par le *Castillan*, et ayant refusé de répondre à une provocation de M. Carasco, avait été souffleté par celui-ci à la sortie de la séance.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 21 DÉCEMBRE.

Hier, S. M. a reçu successivement M. le comte de Muelenaere et M. Jamme, bourgmestre de Liège.

Une estafette expédiée au roi par S. M. le roi des Français, est arrivée hier à Laeken, à midi. Elle apportait, dit-on, une dépêche relative à l'affaire de Grunenwald, et qui en annonçait la solution.

On nous assure, dit l'*Emancipation*, que le plus jeune des deux princes de Saxe-Cobourg, épouse décidément, au printemps prochain, la reine Victoria; ce mariage aura lieu en même temps que le couronnement de la reine.

Plusieurs journaux s'occupent de la marche des troupes vers le Luxembourg; cependant on nous assure que l'on a tout lieu d'envisager l'envoi des troupes comme un simple acte de prudence, les rapports diplomatiques étant d'une nature satisfaisante. (Conservateur.)

Les journaux d'Anvers ont rapporté que des ordres avaient été donnés par le gouvernement hollandais, afin d'exiger des navires belges venant de la mer ou descendant l'Escaut et mouillant sur la rade de Rammekens, près d'Esingue, des déclarations d'entrée et de sortie, le paiement de droits de feux, balise, etc.

Hier, l'honorable M. Cassiers en a fait au sénat, l'objet d'une interpellation à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, et le ministre a répondu que ces bruits étaient parvenus à sa connaissance, mais que jusqu'à présent il n'avait aucun motif de croire qu'ils eussent le moindre fondement.

Dans cette position, et comme l'honorable M. Cassiers ne pouvait fournir aucun fait précis sur le bruit dont il entretenait l'assemblée, celle-ci a passé à l'ordre du jour.

M. le ministre des affaires étrangères a profité de l'occasion pour déclarer entièrement faux tout ce qui a été rapporté concernant des faits qui se seraient passés ces jours derniers dans la forêt de Grunenwald.

Un incendie terrible s'est manifesté ce matin à la fabrique de M. van Hoogaerden, hors la porte de Flandre. Le feu s'est déclaré sur quatre points différents et l'intensité des flammes a été telle en peu d'instants que les prompts secours apportés ont été inutiles. La fabrique est entièrement détruite. L'aspect de ce désastre était épouvantable; chaque fenêtre semblait une fournaise ardente.

À neuf heures et demie, moment où nous écrivons ces lignes, il ne reste plus que des murs calcinés. Quelques maisons voisines derrière ces bâtiments ont été endommagées; mais la maison d'habitation attenante à la fabrique a été préservée. Des piquets de maréchaussée, un détachement d'infanterie, et un officier général, se sont portés sur les lieux. On croit que ces bâtiments étaient assurés.

Une longue chaîne de travailleurs s'était établie sur le champ depuis l'étang qui se trouve en face de la maison de l'autre côté de la chaussée jusqu'au lieu de l'incendie. Cette maison, avait, dès le commencement été évacuée de ses meubles.

L'établissement était une filature de coton qui employait un grand nombre d'ouvriers. C'était la seule grande fabrique de ce genre en activité dans nos environs.

On parle d'un grand nombre de personnes, blessées plus ou moins grièvement en portant secours; quelques-unes même y ont péri enfouies sous des débris enflammés.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentants a continué aujourd'hui la discussion sur la question des sucres. Un long débat a été soulevé par une question de priorité, les uns voulaient que l'on mit en premier lieu aux voix la question de savoir si une partie quelconque du droit d'accises serait définitivement acquise au trésor, d'autres que l'on votât sur la question de savoir si le taux du rendement serait augmenté. C'est cette dernière question qui a eu la priorité, et la chambre l'a résolue affirmativement. En conséquence elle aura demain à s'occuper de la fixation du taux du rendement.

Au commencement de la séance, M. le ministre de la guerre, dans la crainte que son budget ne fût point voté d'ici à la fin du mois, a présenté

(1) D'après informations prises à bonne source, nous sommes à même de démentir complètement cette assertion. Mgr. n'a pas quitté Malines. (Note du Journal de la Belgique.)

un projet de loi tendant à obtenir un crédit provisoire de trois millions pour couvrir les dépenses courantes de son département pendant le mois de janvier prochain, ainsi que celles résultant de l'envoi d'un corps spécial de troupes dans le Luxembourg. Ce projet a été renvoyé à la section centrale du budget de la guerre.

Parmi les pétitions qui ont été analysées, il en est une des habitants du Limbourg, qui réclament l'entrée des houilles par la frontière de Prusse, moyennant un simple droit de barrière. Cette pétition a été renvoyée à MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics.

Le sénat s'est réuni aujourd'hui à 2 heures un quart. Il a adopté trois projets de loi relatifs à des divisions de communes. Il a ensuite entendu le rapport sur le budget de l'intérieur. L'impression en a été ordonnée.

Les rapports sur les budgets de la dette publique et du département de la marine et sur la loi relative au contingent de l'armée, ont été présentés. La discussion générale en a été immédiatement ouverte et fermée. Demain on s'occupera de la discussion des articles.

M. Cassiers a adressé à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, une interpellation relative aux bruits répandus par quelques journaux, que la Hollande exigerait des droits énormes sur les navires belges passant à Flessingue. M. le ministre a répondu qu'il n'avait eu aucune connaissance de ces faits, qu'il s'était empressé de demander des renseignements, qu'il attendait encore la réponse, mais que tout le portait à croire que ces bruits étaient totalement dénués de fondement.

Il a fait remarquer en outre qu'en général il fallait accorder peu de crédit aux nouvelles débitées par certains journaux, car souvent eux, il serait passé dans la forêt de Grunenwald une foule de faits graves, et le gouvernement a acquis la certitude que ces nouvelles étaient exactes, et que, jusqu'à présent du moins, aucune atteinte n'avait été portée au statu quo.

Bruxelles, 22 décembre (trois heures). — Le cliquetis des armes, les roulements du tambour et le son des trompettes, n'avaient point effrayé la bourse; aujourd'hui on était plus sérieux; avant l'ouverture il avait été annoncé que le ministre de la guerre demanderait un crédit de 6 millions, ce qui était faux, comme on le verra plus bas. Il y a néanmoins eu une espèce de panique; la grande majorité des fonds est cotée papier, c'est-à-dire offerte.

Le 4 p. c. national est le plus affecté, il est tombé à 93 (12 sans primes. Société Générale titres en nom fl. 808 cours, certificats au porteur émission de Paris, 1715 cours; Société de Mutualité 1430 (143) fait et reste P.; Société Civile 1057-50 (1053 1/2) P.; Banque de Belgique 4478 75 (4477 75) cours; Actions Réunies 1065 (106 1/2) P.; Société Luxembourgeoise 1015 (1014 1/2) cours; Sarslongchamps 1035 (130 1/2) A.; Société de Herve 1097 5 (1093 1/2) P.

L'achat espagnol extrêmement calme à 58 cours. On ne disait rien de neuf sur l'affaire de Grunenwald, si ce n'est qu'il était arrivé plusieurs courriers ou estafettes dans la matinée. Des lettres de La Haye annoncent qu'il règne une grande activité au ministère des affaires étrangères, mais qu'il y est douteux que ce soit uniquement au sujet des bois du Grand-Duché.

Une correspondance de Paris dit qu'on y a reçu, hier, par voie extraordinaire, des dépêches portant que l'on s'était battu le 15 au soir dans les rues de Göttingue, que le sang avait coulé; depuis le 13, l'émotion fermentait, parce que le roi voulait faire expulser de force les sept professeurs qui ont protesté contre sa conduite. On ne connaît pas le résultat de ce mouvement populaire.

Le ministre de la guerre, au commencement de la séance, craignant que le budget de la guerre ne soit pas voté dans le courant du mois, est venu soumettre à l'examen de la chambre, un arrêté royal tendant à lui accorder un crédit provisoire de trois millions. Cette somme est suffisante, ajoute M. le ministre, pour couvrir les dépenses courantes et l'envoi d'un corps spécial dans la province de Luxembourg.

J'espère que la chambre s'occupera de cette proposition, dans une de ses prochaines séances. La pluie et le brouillard empêchent les communications télégraphiques avec Anvers.

Marché des huiles et graines. — Toutes les huiles sont en baisse. Les tonneaux de colza ne sont pas demandés, ceux de lin ont beaucoup de demandes.

LIEGE, LE 23 DÉCEMBRE.

Co Journal paraîtra demain Dimanche, mais ne paraîtra pas Lundi, à cause de la fête de NOËL.

AVIS.

La nécessité d'introduire des améliorations typographiques dans l'impression de notre journal, se faisait sentir depuis longtemps, et nous avions le projet de les réaliser pour le 1er janvier prochain. Mais les nombreuses dispositions que nécessite l'exécution de cette mesure, ne nous permettent pas de le faire pour cette époque. Ces améliorations ne pourront avoir lieu que dans le courant du 1er trimestre 1838. Ainsi avant la fin de ce trimestre le Politique sera imprimé en caractères entièrement neufs. L'adoption de ce nouveau mode d'impression n'est pas le seul changement que nous nous proposons d'effectuer. Nous avons résolu d'apporter, au format du journal, différentes modifications qui nous permettront de donner plus de développement à la publication des nouvelles, et surtout à la rédaction. Malgré le surcroît de dépenses qu'entraîneront nécessairement ces améliorations, le prix de l'abonnement ne sera pas augmenté.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Nous avons essayé de démontrer, il y a quelque temps, la nécessité de rendre obligatoire la fréquentation des cours qui se donnent à nos universités, et d'établir, après de ces institutions, des pédagogies organisées sur le même pied que celles qui existent déjà à Louvain. Mais ce ne sont pas là les seules améliorations qu'il faille introduire dans l'enseignement des hautes études, ni les seuls changements dont l'urgence se fasse sentir.

Aujourd'hui, les jeunes gens qui arrivent pour se faire inscrire comme élèves, sont admis aux divers cours, sans avoir subi un examen préalable sur les connaissances qu'ils possèdent. Ils sortent, les uns du collège, les autres d'une institution privée, beaucoup même d'un bureau ou d'un atelier, et viennent s'asseoir, pêle-mêle, sur les bancs, sans être aucunement préparés aux leçons universitaires. Ce qu'ils savent, ce qu'ils ont appris n'a souvent aucune liaison avec ce qui va leur être ultérieurement enseigné, et dès leurs premiers pas dans la carrière, ils se trouvent complètement désorientés, et écoutent leurs professeurs sans les comprendre. Il arrive aussi qu'on commence à leur enseigner ce qu'ils connaissent déjà, et qu'on les ramène vers des objets d'étude déjà épuisés par eux dans les écoles où ils ont reçu l'instruction première. Comment pourrait-il en être autrement? Les professeurs n'ont aucun moyen de s'assurer des connaissances acquises par leurs élèves; ils ignorent jusqu'où ils doivent rétrograder, et de que point il faut partir, pour procéder, avec ordre et méthode, au développement de l'intelligence leurs disciples. Ils agissent sur une matière dont ils ignorent les propriétés les plus élémentaires, et s'exposent ainsi à

perdre tout le fruit de leur travail. Les uns prennent les choses de trop haut et conduisent leurs élèves par des routes inconnues où leur esprit risque de se fourvoyer à chaque instant; d'autres, pour se mettre plus sûrement à portée de tous, et se faire mieux comprendre, descendent trop bas, et font perdre à leurs élèves un temps qui aurait pu être consacré à l'acquisition de connaissances nouvelles. Il résulte nécessairement de là que les jeunes gens qui ont déjà reçu une instruction préliminaire, qui sont suffisamment préparés à des leçons d'un ordre plus relevé, fatigués de répétitions inutiles, désertent les bancs, et se contentent de poursuivre chez eux, le cours de leurs études: il résulte aussi de là que les jeunes gens qui se trouvent dans l'impossibilité de suivre leur professeur faute d'avoir reçu une première teinture des sciences qu'on leur enseigne, se découragent, se dégoûtent de l'étude, et quittent à leur tour l'université. Cependant la fin de l'année scolaire arrive. Les examens s'ouvrent. Tous s'y présentent; les uns comptent sur le secours des auteurs qu'ils ont étudiés sans sortir de leur chambre, les autres se fient sur l'indulgence du jury; mais la plupart sont déçus dans leur attente. Bientôt ils apprennent, par un ajournement ou un renvoi justement prononcé, que l'instruction muette, si je puis m'exprimer ainsi, ne saurait remplacer l'enseignement oral, et qu'il ne suffit pas de connaître quelques mots de latin ou de grec, quelques aphorismes ou certains axiomes, pour obtenir même le grade inférieur de candidat. Alors on se récrie sur la partialité du jury, on en veut à ses professeurs, on les maltraite, et cependant professeurs et jury sont complètement innocents des crimes qu'on leur impute. C'est dans la loi organique de l'enseignement que réside le vice; c'est là qu'il faut aller le chercher; c'est dans l'admission, sans examen préalable, de tous les élèves sans distinction, que gît le mal principal.

Nous croyons aussi que la composition défectueuse du jury devrait être modifiée. Il nous semble qu'il faudrait en exclure rigoureusement toutes les personnes étrangères à l'enseignement public. On peut être un savant très distingué, un jurisconsulte, un médecin, un chimiste, un physicien d'une grande réputation, et cependant manquer complètement de tact nécessaire pour bien instituer un examen. L'habitude de l'enseignement, peut seule conduire à une appréciation exacte des conditions requises, et mettre au jour la force et la faiblesse réelles des élèves. La méthode fait beaucoup. Par la manière dont les questions sont présentées, dont les exemples sont choisis, dont les démonstrations sont demandées, on peut faciliter le travail de recherche, de combinaison, d'analyse, et les professeurs entendent beaucoup mieux cette partie technique de la pédagogie, que les personnes qui ne se sont jamais occupées de l'art d'enseigner. Ici, comme partout ailleurs, il faut des spécialités. Que les examinateurs soient donc tous choisis, sans exception, parmi les membres du corps enseignant, et l'on aura fait un grand pas vers l'organisation d'un bon système d'instruction publique.

Mais il ne doit point se borner les changements à apporter au jury. Le mode de nomination est encore un point très important. Jusqu'à présent le gouvernement, la chambre des représentants et le sénat se sont partagés l'exercice du droit de nommer le jury. C'est un mode dont deux années d'expérience nous ont révélé les vices. A notre avis, le gouvernement seul doit être investi du droit de choisir les membres du jury d'examen. Pour le lui enlever, on a dit: Il nous faut des garanties contre sa partialité. Mais on ne s'est pas aperçu qu'en raisonnant ainsi, on commettait un non sens évident. Le gouvernement nomme seul, et sans contrôle autre que celui de l'opinion publique, tous les professeurs des universités de l'état. Il n'est venu à l'esprit de personne de lui contester cette prérogative, et cependant, quand il s'est agi d'appliquer cette même prérogative au jury d'examen, une foule de voix se sont élevées pour demander que le gouvernement en fût dépossédé. C'est là une contradiction choquante. On tient beaucoup, et avec raison, à ce que le système de la responsabilité reste intact, et cependant on l'a méconnu dans le cas qui nous occupe. La composition du jury d'examen étant l'œuvre de tous, n'est plus l'œuvre de personne; la responsabilité se divise et s'éparpille sur tant de têtes, qu'il n'y a plus de responsabilité réelle. Nous ne savons si le gouvernement est disposé à revendiquer, pour lui seul, la prérogative dont on l'a privé; mais il nous paraît que l'intérêt des hautes études lui en impose l'obligation formelle.

Afin de concilier autant que possible les différentes opinions, et pour prévenir les effets de cette partialité qu'on redoute, il est un moyen bien simple que nous recommandons à l'attention de nos législateurs: Il consiste à choisir les examinateurs, par nombre égal de deux, dans chaque faculté des quatre universités actuellement existantes: ainsi chaque commission d'examen serait composée de huit membres; huit pour le droit, huit pour la médecine, huit pour les lettres et huit pour les sciences. Chaque faculté de nos différentes universités serait représentée, dans ces commissions, par deux membres au choix du gouvernement. En outre, le personnel de ces commissions devrait être renouvelé tous les deux ans, de manière que tous les professeurs pussent être alternativement et successivement appelés aux fonctions d'examineurs.

Telles sont nos idées sur les améliorations à introduire dans l'enseignement supérieur et sur la réorganisation du jury d'examen. Nous croyons que si elles étaient adoptées par les chambres et le gouvernement, on satisfèrait toutes les opinions raisonnables, et on parviendrait, en peu de temps, à obtenir des résultats beaucoup meilleurs que ceux qui ont été produits jusqu'à présent.

On lit dans l'Indépendant:

En rapportant hier tout ce que contenaient les journaux d'Arton, sur l'affaire de Grunenwald, nous avons déclaré que nous n'avions pas foi à leurs dires. Nos doutes étaient très fondés, car nous sommes à même d'assurer aujourd'hui qu'à l'heure où ils imprimaient tous ces bruits, il n'était survenu aucun fait nouveau dans le rayon stratégique

du Luxembourg. Nous pouvons ajouter que dans quelques jours on ne parlera plus de cette affaire, car nous croyons savoir que les démarches diplomatiques ont obtenu un plein succès.

Le bruit s'est répandu hier au soir à Bruxelles que les difficultés qui se sont élevées dans le Luxembourg, au sujet de la forêt de Grunenwald, ne tarderont pas à être applanies. On assurait à la chambre des représentants que, d'après des nouvelles positives reçues par le gouvernement, le roi de Hollande abandonnerait la prétention d'exploiter cette forêt. Nous ne tarderons pas sans doute à savoir la vérité sur ce point. (Observateur.)

Le Journal de Luxembourg qui s'imprime dans la forteresse ne contient pas un seul mot sur l'affaire du Grunenwald.

On lit dans le Constitutionnel des Flandres: Les 1er et 2me bataillons ainsi que l'état-major du 12me régiment de ligne sont partis ce matin à huit heures par le chemin de fer. Décrire l'enthousiasme qui a éclaté parmi ces vaillants soldats au moment du départ serait chose impossible; la trompette ayant donné le signal, tous se sont levés et ont fait retentir l'air des cris Vive le Roi! l'excellente musique du 12me, a entonné alors la Brabançonne, et les cris de Vive Léopold ont encore redoublé. C'était un spectacle imposant à voir que tous ces braves militaires exprimant les vœux les plus ardens de pouvoir se mesurer avec l'ennemi.

Les journaux d'Anvers, le Journal du Commerce lui-même, louent beaucoup M. Rogier, pour la manière dont il a défendu la loi des sucres. Voici en particulier ce que dit le Journal d'Anvers:

L'arrondissement d'Anvers doit se féliciter d'avoir élu pour son représentant M. Rogier qui vient de prouver par l'excellent discours qu'il a prononcé mardi à la chambre, qu'il connaît parfaitement les véritables intérêts du commerce, du trésor et du pays. A dire vrai, nous n'attendions pas moins du premier magistrat de notre province, qui dans les positions difficiles et élevées où il s'est trouvé, à un âge où d'autres entrent à peine dans la carrière, s'est généralement soutenu à la hauteur de ses importantes fonctions.

C'est là une justice que ses adversaires politiques ne peuvent s'empêcher de lui rendre, car, à moins d'avoir des connaissances étendues, un talent réel et surtout une aptitude assez rare à bien saisir, en fait d'administration, de commerce ou de finances, les questions les plus abstraites, et à les fouiller jusque dans leurs conséquences les moins aperçues, M. Rogier n'aurait pu traiter la question des sucres avec cette élévation de vues, et cette force de raisonnement qu'il a développées à la tribune nationale. Aussi le commerce, non seulement d'Anvers, mais de toute la Belgique doit lui savoir gré de la chaleureuse éloquence avec laquelle il a soutenu ses intérêts.

THEATRE.

Deux actes de la belle partition de l'Italienne d'Alger, de Rossini, un artiste que précède une belle réputation, et qui devait la justifier hier sur notre théâtre, n'ont point suffi pour vaincre l'indifférence qui s'est emparée de nos amateurs de musique.

Cependant les principaux morceaux de l'Italienne ont été fort bien chantés par M. Hermann, et surtout par Mde. St Ange, dont la voix et la méthode semblent être depuis quelque temps dans un véritable progrès.

M. Blaes, tre, clarinette du Théâtre de Bruxelles, s'est fait entendre dans une belle fantaisie de M. Snel, sur des motifs de Bellini; vocalisation, douceur, expression, toutes ces qualités se trouvent réunies au plus haut degré chez notre jeune compatriote. Les échos qu'il reproduit sont du plus bel effet: il est rare d'entendre chanter sur un instrument à vent, comme le fait M. Blaes; les difficultés pour lui semblent disparaître, tant il les surmonte avec facilité. Longtemps la clarinette avait été regardée comme un instrument ingrat; c'était là une erreur; après avoir entendu M. Blaes, il faut le déclarer le plus riche et le plus plein de ressources. Les quatre octaves et demi qu'il possède, suffisent à l'exécuteur pour produire un très grand effet; ainsi il parcourt toute l'échelle de ces 4 octaves et demi, sans faire jeter à la clarinette, ces cri perçants, appelés canards, dans le monde musical. Il faut, certes, posséder pour cela, tous les secrets de l'instrument, et M. Blaes les connaît, car il le maîtrise complètement.

M. Blaes se propose de donner un concert jeudi prochain, 28 décembre à la salle d'Emulation. Des listes de souscription sont mises en circulation; le talent hors ligne de M. Blaes ne nous permet pas de douter qu'elles ne se couvrent de nombreux souscripteurs.

* * Deux artistes du théâtre d'Anvers se sont battus, au pistolet, et après plusieurs coups échangés sans blessures, ils se sont réconciliés.

* * M. Meyerbeer vient d'arriver à Paris. Il ne doit y rester que peu de temps et retourner bientôt à Bade, où il travaille sans relâche au grand ouvrage qu'il a promis à l'Opéra.

* * Voici le dispositif du jugement rendu par le tribunal d'Anvers, entre M. Prudhomme et Mme. Vadé:

Le tribunal déclare la demanderesse dame Vadé-Bibre non recevable à jouer dans le courant de l'année théâtrale actuelle, sur le théâtre de cette ville, le rôle de Raehel dans l'opéra la Juive, musique de Halevy, et faisant droit aux conclusions reconventionnelles du défendeur, le sieur Prudhomme, condamne la dite dame Vadé-Bibre à jouer dans ledit opéra le rôle de la Princesse Eudoxie, à peine de tous dommages intérêts, à libeller par état, le cas échéant, condamne la dame Vadé aux dépens.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 24, 12me représentation du 4me mois d'abonnement à la demande du public, M. Lhérier, premier comique du théâtre des Variétés, jouera dans deux pièces, le ROI DE PRUSSE ET LE COMÉDIEN. M. Lhérier remplira le rôle de Stalbach qu'il a créé à Paris. — LE SIGNOR BARILLI. M. Lhérier remplira le rôle de Barilli. — 1re représentation de la reprise de ROBIN DES BOIS, opéra féerie en 3 actes.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 22 DÉCEMBRE.

Naisances: 2 garçons, 4 filles. Décès: 2 garç., 2 filles, 1 femme; savoir: Anne Marie Lamine, âgée de 84 ans, sans profession, rue Agimont.

TAXE DU PAIN, du 23 décembre.

Pain de seigle, 34 centimes. Pain moitié seigle et moitié froment, 40 c. Pain de ménage, 45 c.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

ALMANACH

DE LA

Province de Liège,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES.

Composant les autorités administratives, civiles judiciaires et militaires de la Province: pour l'année 1838.

Volume grand in-18 de 406 pages, broché, couverture imprimée. Prix 1 fr. 30 cent.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 80 centimes.

Les matières s'y trouvent classées d'après un ordre rationnel, et rien n'a été négligé pour rendre cet Almanach utile à toutes les classes de la Société et notamment aux hommes qui occupent des fonctions dans l'administration publique.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Anbel, chez H. J. MATHIAS; à Waremme, chez MEUNIER; à Huy, chez H. KNOPS; Mlle. J. GODIN et RANWEZDEPRESEUX; à Verviers, chez Veuve RENARD CROISIER et ANGENOT fils; à Spa, chez A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

ANNONCES.

Dimanche prochain, on JETTERA un COCHON chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais.



On a PERDU un CHIEN GRIFFON, ÉCOSSAIS, poil demi long, blanc et noir. RÉCOMPENSE à qui le ramènera rue Mont St. Martin, N° 614. 2337

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'épouse CLERMONT DEBOUNY a l'honneur de faire part qu'elle vient de TRANSFÉRER SON MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTÉS, rue du Pont d'Île, n. 842. 2357

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le NOTAIRE BIAR réside actuellement PLACE St PAUL, n° 528, à Liège. 2365

BON VIN du pays, à 17 c. la bouteille: première cuvée à 25 cents, Hors-Château, n. 459. Derrière la fontaine St. Jean, à la Grosse Bouteille. 2333

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez PERET, rue Sainte-Ursule. 1891

HUITRES ANGLAISES et ANCHOIS ch. HARDY, rue du Stockis.

BEAU QUARTIER à LOUER à des personnes tranquilles, rue sur la Fontaine, n° 193, près du Pont d'Avroy. 2217

DEUX QUARTIERS composés chaque de 4 pièces avec pompe, citerne, cave et grenier, à LOUER à des personnes sans enfants, au n° 602, rue St Hubert. 2334

À LOUER pour Noël prochain DEUX BELLES MAISONS, sises, l'une quai de la Sauvenière, l'autre quai d'Avroy. S'adresser de 10 heures à midi, quai de la Sauvenière, N° 10. 2353

APPARTEMENT GARNI OU NON, avec remise et écurie, à LOUER à St. Laurent, n° 1083. Au même n°, une QUANTITÉ de FRUITS FINS à VENDRE, ainsi qu'un DROUSKI avec cheval et harnais.

AVIS.

ON DEMANDE pour une GRANDE DISTILLERIE, une personne qui puisse en prendre la direction. S'adresser au notaire DELVIGNE à NAMUR.

De BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

ASSORTIMENT D'ACCORDÉONS DE 4 A 40 ft. TRÈS-SOIGNÉS,

Chez J. BACHA, RUE DU PONT D'ÎLE, AINSI QU'UN BEAU CHOIX D'OBJETS D'ÉTRENNES. 2309

PIRNAY-GILON,

MARCHAND-TAILLEUR, PLACE DU SPECTACLE, A l'honneur d'informer le public qu'il reçoit à l'instant de Paris UN HABIT RICHE POUR BALS et UNE REDINGOTTE de VILLE, ainsi qu'un Nombreux Assortiment d'articles riches pour Gilets de bals et de soirées, dans tout ce qu'il y a de plus recherché et de plus neuf, ces nouveautés ayant été retenues par l'un des grands tailleurs de la capitale qui a bien voulu lui en céder une partie.

Il a également reçu Un beau choix d'Étoffes de BONJAN de Sédan pour redingottes et pantalons d'hiver. Au même domicile BEAU et GRAND QUARTIER au premier à LOUER. 2193

LES DEMOISELLES DARBFONTAINE,

RUE PONT D'ÎLE N° 851,

Ont l'honneur d'informer que leur MAGASIN vient d'être RENOUVELÉ de tout ce qui a PARU de PLUS NOUVEAU et de PLUS DISTINGUÉ pour la SAISON en articles de Modes, Soieries, Lingerie fines, Schals divers et nouveautés.

Les achats d'occasion qu'elles ont été à même de faire, leur permettent d'offrir beaucoup au dessous du prix ordinaire, une forte partie de soieries, d'étoffes riches, unies et façonnées, pour robes et manteaux, ainsi qu'un choix très varié de cravattes pour hommes. 2152

GRAND ASSORTIMENT

D'ÉTOFFES D'HIVER.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ,

Vient de recevoir UN GRAND CHOIX de MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin-laine, Thibet, ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals-Tartans Imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES:

MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés. GRANDS SCHALS TARTANS imprimés à 15 francs. FLANELLES depuis 10 sous jusqu'à 34 sous. FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 1791

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT-D'ÎLE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitaine, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas laine, etc. 1730



ALA FOIRE DE LEIPZIG,

Magasin de quincailleries.

Mlle. QUILLET, Marchande à prix fixe, vendant en gros et en détail, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'arriver de Paris et de Francfort pour débiter en cette ville avec un très grand ASSORTIMENT de Quincaillerie fine et ordinaire et une très grande quantité de bijouterie dorée, dans les plus nouveaux goûts, Savoir: Agrafes pour manteaux de toutes façons, Peignes, en tous genres, Brosse de toute espèce, Contellerie, Rasoirs, Ciseaux à l'épreuve, Tabletterie, Flambeaux, Salières et Huiliers platinés en argent, Parfumeries, Savon de Windsor à 1 fr. la douzaine, Fouritures de bureaux, Cabas et Sacs de dames, Fouets et Cannes assortis, Jeux de Société de toutes espèces, Socques pour dames à fr. 2 50, Pipes et Tuyaux de Pipes, Cabarets de toutes grandeurs, Bretelles de toute qualité, Lorgnons, Lorgnettes de spectacle de toutes façons, Lunettes d'approche et assortiment de JOUETS D'ENFANS de toutes les sortes, Boîtes et Veilleuses. Elle a aussi un grand nombre d'objets de toute espèce qu'elle vend au prix de 15 cents et de 22 cents la pièce. Elle est déballée ancien Café du Midi, entrée: place de la comédie, chez le Marchand de parapluie. 2303

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE IMMÉDIATEMENT, LE BEAU CHATEAU DE STRIVAY, commune de PLAINVAUX, bâti à la moderne et très commodément distribué, avec remises, écuries, cour, grand jardin emmurailé, et garni d'espaliers, bosquets, etc., etc. S'adresser en l'étude du notaire NIHOUL, à Sraings. 2185

VENTE

D'UNE TRÈS BELLE ET RICHE COLLECTION

DE PLANTES

POUR PLEINE TERRE ET ORANGERIE,

Qui aura lieu publiquement à la SALLE DE VENTES de A. DUVIVIER, rue Velbruck, n. 452, les 3 et 4 JANVIER 1838, à 2 heures de relevée, pour compte du sieur F. LANCKMAN de GAND, horticulteur propriétaire et membre de plusieurs sociétés d'horticulture et de botanique, consistant en Magnolia, Camelia, Pivoine, Arbuste, toute la collection des Azalea de pleine terre, Rhododendrum arborea entre autre le Roi et la Reine des Belges, et un grand nombre de Camelia, savoir: Camelia cins royal, idem donkelarie, idem Reticulata. Id. cambelii, id. picturata, id. russie vera. Id. clevianna, id. derbiana, idem cenata. Id. bedfordia, id. pibricata, id. tanna superba. Id. Gillisii, id. colnuta, id. victoria dansvers. Id. blackbuniana, id. amtepetale, id. rivini, id. decora. Id. candedissima, id. belton, id. Eclipse, id. revesianna. Id. delicatissima, id. conspinea, id. traversii. Id. futings, id. bretiana, id. vandisii vera. Id. flammeola superba, id. hebrida, id. ignea. Id. sabine vera, id. lehmannii, id. jongii. Id. anneman rosea, id. nutrula, id. arata, id. revisii. Id. puntola majos, id. granelli, id. triumphans. Id. resplendens, id. cartatifolia, id. tricolors. Id. fordii, id. colvillii rubea; tous de la hauteur d'un pied et d'une grande quantité d'autres plantes trop longue à détailler. 2362

BAZAR RUE VELBRUCK.

A^{te}. DUVIVIER DONNE AVIS QUE SON BAZAR est entièrement renouvelé en Meubles, Pendules, Glaces, Porcelaines, Fayences, Cristaux, Objets en plaqués et en bronze, Lampes Anglaises à suspension, Quinquets de table, Tapis, Litcries de toutes espèces, etc., etc.

PLUS UNE QUANTITÉ DE TRÈS JOLIS OBJETS POUR ETRENNES.

LE DEPOT DE SOULIERS est continuellement très bien assortis.

Le tout est vendu avec garantie principalement les meubles et pendules. 2363

A VENDRE SUR RENTE

UN BEAU

MOULIN A FARINE;

Avec quatre paires de meules, blutoir, balance, mât, crie, etc., établi sur un très-beau et facile biez, dont l'eau ne tarit jamais, avec une eau d'arène, pour empêcher la roue de gélir; ainsi que la MAISON et dépendances, avec grands greniers, four, pompe, lavoir, chaudière, cour, écuries et jardin entouré de murs, propre à l'établissement d'autres usines, libre de charges, situé à JUPILLE, près de Liège S'adresser à Liège, rue St-Severin, n. 723 1622

AVIS POUR SURENCHERIR,

Par acte arvenu devant Me. FLECHET, notaire, à Warsage, le 21 décembre 1837, il a été adjugé:

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

SITUÉE A GOBSÉ COMMUNE DE TREMBLEUR,

Consistant en bons bâtiments d'exploitation, jardin et 3 prairies y contigues, D'UNE SURFACE TOTALE DE 4 HECTARES, 41 ares, tenue en location par le sieur Bastin Andrien pour la somme de francs 18,500.

Aux termes des conditions dudit acte, toute personne salvable peut surenchérir d'un 20^e. lesdits immeubles, en en faisant la déclaration devant ledit notaire, chez qui on peut voir les conditions de cette vente, jusqu'au 31 décembre 1837, à 6 heures du soir. 2364

A LOUER

POUR EN JOUIR TOUT DE SUITE,

UNE MAISON.

REBÂTIE A NEUF,

SITUÉE RUE SAINT-REMY, A LIÈGE, N° 505,

Consistant en deux salons, salle à manger, cabinet et grande cuisine au rez de chaussée, belles caves au-dessous, cour, pompe et citerne; cinq belles pièces au premier étage, six au second, dont plusieurs avec cheminées en marbre, etc.; très grands greniers.

Cette maison est très bien aérée et nouvellement décorée. On pourrait en faire l'acquisition, avec grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour la voir au n° 504, maison joignante, tous les jours depuis 11 heures du matin jusqu'à une heure de relevée, et pour connaître les prix et conditions en l'étude du notaire BIAR, à Liège. 2255

VOIR LE SUPPLEMENT.

VENTE

VOLONTAIRE ET

TRÈS-CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES,

SITUÉS DANS

L'ARRONDISSEMENT DE RUREMONDE, PROVINCE DE LIMBOURG.

LES MERCREDI ET JEUDI,

14 et 15 février 1838

A DIX HEURES DU MATIN,

M^r LAMBINON, notaire à Liège, procédera, en la demeure du sieur HOEFNAGELS, fermier à la barrière de Kessel, sur la grande route de Maestricht à Venloo, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont la désignation sommaire suit :

A. BAARLO, COMMUNE DE MASBRÉE, LE

CHATEAU SEIGNEURIAL DE RAAY,

Bâti à la moderne, avec bâtiments d'exploitation pour le fermier, beaux jardins légumier et potager, prairie, terre labourable, bois taillis, semis de sapins, pâture, etc., le tout d'une superficie de 63 hectares 19 ares 95 centiares (212 arpens 99 verges 9 pi ds ancienne mesure locale.)

Cette magnifique propriété, située sur la grande route de Maestricht à Venloo, dans un site charmant et des plus pittoresques, réunit tous les avantages qu'on peut désirer dans une maison de campagne et toutes les commodités d'une maison de ville. Elle sera d'abord divisée en 14 LOTS et ensuite adjugée EN MASSE.

B. COMMUNE DE KESSEL.

1° UNE BELLE FERME

Avec BRASSERIE en pleine activité, grange, écurie, étable, jardins, prairies, terres labourables, bois taillis et semis de sapins, pâture, etc., le tout dépendant de la dite ferme, nommée MARTINEN HOF, située sur la grande route de Maestricht à Venloo, d'une contenance de 20 hectares 4 ares 35 centiares (64 arpens 24 verges 89 pi ds.)

2. Un beau MOULIN A VENT, situé aussi à proximité de la grande route de Maestricht à Venloo, avec 49 ares 20 centiares (un arpent 86 verges 26 pi ds) de pré et terre y contigus.

Lesquels IMMEUBLES seront adjugés en 9 LOTS, pour faciliter leur acquisition, et surtout celle de la BELLE BRASSERIE et du MOULIN A VENT, qui sont d'un rapport très considérable.

C. MÊME COMMUNE DE KESSEL.

UNE BELLE FERME,

Nouvellement bâtie, écuries, granges, étables et autres dépendances, appelée la propriété de NIEUWEN HOF, avec 147 hectares 4 ares 99 centiares (470 arpens 112 verges 92 pi ds ancienne mesure) de jardin, prairie, pré, terre labourable, bois taillis, semis de sapins et bruyères en dépendant.

Cette grande propriété sera mise en adjudication en seize LOTS, qui pourront être réunis en masse.

D. COMMUNE DE NEER.

UNE MAISON

Et dépendances, avec bois taillis et terre labourable, le tout divisé en 3 LOTS.

E. COMMUNE DE NUNEM.

1° UNE SUPERBE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec bâtiments d'exploitation pour le fermier, grange, écuries, étables et autres dépendances, et 20 hectares 97 ares 27 centiares (25 bonniers 70 verges) de jardin, prairies, prés, bois taillis, semis de sapins et terres labourables, annexés à la ferme, appelée MARIA SCHOOD, située à proximité de la grande route de Maestricht à Venloo.

2° Une autre MAISON avec cour, jardin, verger et pépinière, le tout formant un ensemble d'une superficie de 69 ares 96 centiares (336 verges 45 pi ds), à proximité de la propriété qui précède.

Ces immeubles seront exposés en 14 lots, puis réunis en un seul.

F. COMMUNE DE ROGDEL.

UNE MAISON

Et toutes ses dépendances, avec jardin, prairie, terres labourables, bois taillis, semis de sapins, pâture, etc., d'une

contenance de 135 hectares 18 ares 30 centiares (166 bonniers 194 verges 58 pi ds.)

Ces immeubles sont situés au lieu dit OP DE NIEGEN, et joignant la route de Meyel à Roggel; ils seront divisés en 16 lots.

2° Une autre MAISON avec toutes dépendances et 6 hectares 68 ares 73 centiares (8 bonniers 11 verges 26 pi ds) de pâture et terre labourable y contigus.

G. COMMUNE DE HEYTHUYZEN

UNE GRANDE FERME

Avec grange, écuries, étables et autres dépendances, appelée la propriété de HEYBLOEM, avec jardin, verger, terres labourables, bois taillis et semis de sapins, etc. Le tout d'une superficie de 146 hectares 51 ares 25 centiares (175 bonniers 354 verges.)

Cette belle propriété dans laquelle se trouvent de superbes allées d'arbres, est située sur la grande route de Meyel à Heythuyzen et sera adjugée en 5 lots.

2° Une MAISON et dépendances, nommée HEYPERKEN, avec jardin, prairie et terre y contigus.

H. COMMUNE DE GRATEM ET HEEL,

UNE FERME

Avec toutes ses dépendances, nommée la propriété de HA GERHOF, et 56 hectares 99 ares 21 centiares (68 bonniers 201 verges 85 pi ds) de jardin, prairie, terre labourable, bois taillis, semis de sapins et allées d'arbres, etc.

Cette FERME et dépendances sera VENDUE en sept lots ou en masse.

Il n'est pas besoin, certes, de prôner ces belles propriétés, rien que la description sommaire ci dessus prouve évidemment l'avantage qu'il y a à faire d'aussi grandes acquisitions, qui présentent, du reste, toutes les sécurités, et dont la valeur s'augmentera considérablement par les beaux semis de sapins.

S'adresser au dit notaire LAMBINON, dépositaire des titres de propriété et des plans

Le 1^{er} jour on VENDRA les IMMEUBLES repris aux lettres A, B, C et D. et le second le restant.

On peut aussi avoir tous les renseignements désirables :

1° En l'étude de Me. CORNELIS notaire à Ruremonde.

2° En celle de Me. CLERCX, notaire à la résidence de Maasbrée, à Blerick.

3° En celle de Me. THIESSEN, notaire, à Venlo.

Et 4° chez le fermier HOEFNAGELS, à Kessel. 2347

STATION DU CHEMIN DE FER

A LA

LIMITE DES COMMUNES D'ANS ET GLAIN.

VENTE DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRE

CONTIGUES,

PROPRES A BATIR.

DIMANCHE, 24 DÉCEMBRE 1837, à 11 heures du matin.

En la demeure de M. DETIENNE, près le pont à bascule d'Ans, M^r DELBOUILLE, notaire à Liège, procédera à la VENTE aux enchères, de

4 PARCELLES DE TERRE

CONTIGUES

PROPRES A BATIR,

Contenant ensemble 52 ares environ, longeant la station et l'embranchement pour arriver de la chaussée de Liège à Saint Trond.

Les acquéreurs auront toute sécurité et des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour avoir communication du plan et des titres de propriété audit notaire.

LOCATION AUX ENCHÈRES

D'UNE

MAISON,

PROPRE A TOUT COMMERCE,

SISE

DERRIÈRE L'HOTEL DE VILLE, A LIÈGE,

COTÉE 83, POUR EN JOUIR PRÉSENTEMENT.

MERCREDI, 27 DÉCEMBRE 1837, à 10 heures du matin,

En l'étude et par le ministère de M^r DELBOUILLE, notaire, il sera procédé à la LOCATION aux enchères, de la MAISON ci dessus, composée de deux pièces au rez de chaussée, 2 au 1^{er} étage, 2 au second, grenier, cave et pompe. S'adresser, pour connaître les conditions à Me. DELBOUILLE, notaire, lequel est chargé de PLACER en PRÊT sur hypothèques, à 4 p. c. plusieurs CAPITAUX. 2461

VENTE DE BOIS SCIÉS.

JEUDI 11 JANVIER 1838, DIX HEURES DU MATIN,

dans le chantier du sieur Toussaint LEVAUX, au haut Tiège à HERVE, on vendra une

QUANTITÉ DE BOIS SCIÉS,

SAVOIR : une très grande et très belle partie de planches, quartiers, barreaux, et feuillets de toute longueur, une quantité de posselets, terrasses et wères; des vernes et poutres en chêne et en sapin, une grande partie de planches, quartiers, horrons, vernes, poutres de hêtre et de bois blanc.

Argent comptant ou à crédit moyennant caution. 2356

VENTE DE LIVRES.

JEUDI, 28 DÉCEMBRE COURANT, A DEUX HEURES,

Il sera vendu chez M. DUVIVIER, rue Velbruck,

Une BELLE COLLECTION choisie de livres classiques, d'histoire, de littérature, voyages, éditions les plus estimées, la plupart neufs, et deux beaux rayons en acajou.

Parmi ces livres se trouvent le beau Voltaire Beauchot, en 70 v. in-8, le Buffon avec les descriptions anatomiques de Daubenton, 44 vol. in-8; le Rousseau avec notes de Musset Pathy, 25 vol., Diderot, Dolembert, Barante, Hume, Robertson, Sismonde, Gibbon, où le catalogue se distribuera le 18 courant. 2300

BOURSES.

PARIS, LE 21 DÉCEMBRE.

Cinq pour cent . . .	107 63	Esp. D. diff. s. int.	3 70
Trois pour cent . . .	79 00	••• Dt. pas. s. int.	4 1/2
Act. de la B. de Fr.	2597 50	Belg. Empr. 1832	100 1/2
Napl. Cert. Falc.	97 90	Banque de Belg.	1542 50
Esp. Ardois 1834.	20 3/4		

AMSTERDAM, LE 21 DÉCEMBRE.

Holl. Dette active.	101 1/4	Inscr. au gr. livre.	66 3/4
Dito 2 1/2	53 1/16	Certif. à Amst.	96 5/8
Différée	22 5/8	Pologne. L. fl. 300f.	111 1/2
Billet de change.	93 5/8	Lots de rd. 50 f.	114 1/2
Syndic. d'amort.	93 5/8	Espagne. E. Ard.	19 5/8
••• 3 1/2	93 5/8	Dito grd	114 1/2
Soc. de comm. P.-B.	171 7/8	Dette diff. anc.	114 1/2
••• nouvelle.	171 7/8	••• nouv.	114 1/2
Russie, H. et C. 5	104 3/4	••• passiv.	114 1/2
••• 1829, 5	105 1/8	Autriche. Métal. 5.	100 3/4

ANVERS, LE 22 DÉCEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	102 1/4	BRUXELLES. Cert. Falc.	92 1/2	A
••• Det. diff.	48 1/2	STAT.-RO. Lev. 1832.	100 3/4	P
Emp. de 48 mill.	104 1/2	••• à An. 1834.	98 1/4	P

CHANGES.

Amst., c. jours.	114 1/2
Rotterd., Idem.	114 1/2
Paris, Idem.	114 1/2
••• 2 mois.	5/8 0/10 p.
Lond. p. Estr. c. j.	114 1/2
••• 2 mois.	40
Francfort, c. j.	36
••• 3 mois.	35 5/8
Bruxelles et Gand.	4/8 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 22 DÉCEMBRE 1837. On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol ouvert 19 7/8 3/4 et reste 19 1/16 et A au comptant. Les primes offertes à toutes les époques. Banq. Com. d'Anvers ouv. 107 106 7/8 et reste 106 3/4 cours. Les primes offertes. Belges 101 A. et 101 1/8 P.

BRUXELLES, LE 22 DÉCEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette activ. 2 1/2	P S. d'Ougrée
Emp. Rotsch.	A S. Sars-Lonch.
••• Fin cour.	A Che. de fer.
••• 1836, 4 1/2	P S. de Venues.
••• Fin cour.	P Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832	P S. St. Léona.
HOLL. Dette active	S. Chatelin.
Rente domaniale	A S. Verreries.
AUTRICHE. Métall.	A Ecl. gaz. rés.
NAPLES. Falconnet	S. Raffinerie.
ESPAG. Dette act.	P Verr. Charl.
••• Fin cour.	P Expl. l'Espér.
••• pr. 4 m. d. t.	P Des Brasseries.
••• différée 1830.	Librairie H.
••• 1835.	Typogr. W.
••• dette passive.	Fabr. Tapis.
PORT. Dona Maria	Fabr. de fer.
BRÉSIL 1824.	Mutual. ind.
ROME 1831.	C. de Bruges.
	H. F. Monc.
	Libr. Méline.
CHANGES.	S. act. réun.
AMST. ct. jours.	P S. de Fleu.
LOND. ct. jours.	P Ebdnisterie.
PARIS. ct. jours.	Librairie Sc.
	Fab. Pianos.
	H. F. Borin.
	Hoyoux.
	Fabr. de pap.
	Lits de fer.
	CHEMINS DE FER.
	De Par. à St Ger.
	••• à V. r. d.
	••• riv. g.
	De Mub. à Th.
	P Gambart.
	Luxembourg.

VIENNE, LE 15 DÉCEMBRE.

Métalliques, 106 1/2	Actions de la Banque, 1108 3/4.
----------------------	---------------------------------

Imprimerie de J.-Bte. Nosske, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRES

D'IMMEUBLES

Faisant partie de la Succession de Hubert DEFLANDRE, de Jupille

VENDREDI 4 JANVIER 1838, A 10 HEURES DU MATIN,

Le notaire LAMBINON adjugera définitivement, en son étude, place derrière l'Hôtel de Ville, à Liège, les immeubles suivants, savoir :

COMMUNE DE JUPILLE.

1. Une MAISON, étable, grange, avec un verger de 7 verges grandes 4 petites et un jardin d'une verge gr. 4 pet., situés sur Gilles Coccq.
2. Une MAISON avec un petit jardin, situés en lieu dit Layehaut.
3. Une MAISON, grange, étable et environ 38 verges gr. 7 pet. de jardin et terre en plusieurs pièces, situés aux Bruyères.

COMMUNE DE GRIVEGNÉE.

4. Et une PIÈCE DE TERRE, contenant 29 verges gr. 4 pet., située aux Bruyères.
- S'adresser audit notaire LAMBINON, pour connaître les conditions 2351

VENTE

D'IMMEUBLES A JUPILLE.

VENDREDI 3 JANVIER 1838, A 2 HEURES DE RELÈVÉE, M^e LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en la demeure de Mathieu RASSINFOSSE, cabaretier à Jupille, les IMMEUBLES suivants :

1er. LOT.

Une MAISON contenant deux habitations, étables et 6 verges grandes 3 petites de terre labourable y contiguë, situées aux Bruyères, en lieu dit Gauway, commune de Jupille, joignant à Mme. la baronne de Floon, née de Thuriart, à Mme. V^e Vanorlé et autres.

2me. LOT.

Une PIÈCE DE TERRE contenant quatre verges grandes, sise au même endroit, tenant à Guillaume Damry et à Mathieu Delsenme.

3me. LOT.

Une MAISON, cour et dépendances, située au village de Jupille, joignant à Donnay, Renson et autres, occupée par M. Thieu Wayaure.

S'adresser audit notaire LAMBINON pour connaître les conditions. 2350

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

en l'étude de M^e LAMBINON, notaire place Derrière l'Hôtel de Ville, à Liège.

UNE TRÈS JOLIE MAISON

avec deux bonniers treize verges grandes de jardin et terre; le tout formant un seul ensemble, situé sur la grande route de Liège à Chaudfontaine.

Cette belle propriété peut convenir à tous les genres d'industrie et principalement, par ses agréments, d'une maison de campagne. Elle est située dans un endroit charmant, qui gagne un nouveau prix par sa proximité de la ville. Elle est composée d'un corps de logis entièrement neuf, ayant au rez de chaussée salle, salon, salle à manger, cabinet, cuisine, six pièces à l'étage, grande cour, écurie, remise, belles caves, superbe jet d'eau, etc. 2348

VENTE

D'UNE

MAISON AVEC USINE, A JUPILLE.

JEUDI 4 JANVIER 1838, A DEUX HEURES DE RELÈVÉE.

Le notaire LAMBINON vendra en son étude, place derrière l'Hôtel de Ville, à Liège, UNE MAISON avec une grande USINE, servant à la fabrication de canons de fusil et mue par une machine à vapeur, cour, bâtimens et un jardin, formant un ensemble, situé à Jupille, en lieu dit Fourches des Rys. 2349

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 18 décembre courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE SUR LA FONTAINE, N^o 99, Au prix de 4000 fr. et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, la surenchérir d'un 10^e en faisant la déclaration au bas du procès-verbal de vente. 2330

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 19 DÉCEMBRE courant,

IL A ÉTÉ ADJUGÉ

UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DERRIÈRE ST. GEORGES, N^o 649,

Au prix de 2400 francs, et qu'on peut, dans les 10 jours de la vente, la SURENCHÉRIR d'un 10^e, en l'étude dudit notaire. 2331

VENTE

D'UN BEAU

MOBILIER

DE FERME.

MERCREDI ET JEUDI, 27 ET 28 DÉCEMBRE 1837,

CHAQUE JOUR

à dix heures du matin,



Les enfans de M. Jean-Henri COLLABD, de Haccourt, cessant l'exploitation de leur ferme située audit lieu, y feront VENDRE aux enchères, par le ministère du notaire LAMBINON,

le Mobilier qui la garnit,

SAVOIR :

Sept Chevaux de l'âge de 4 à 5 ans, une Jument pleine, sept Vaches pleines, six Genisses idem, quatre Veaux : le tout de la plus belle et meilleure espèce; trois Truies, 24 Cochons dits nourraïns, deux Pores gras, un Charriot, une Charrette neuve, trois Herbes, Charrues, Rouleau, Trait, Chaines, Harnais et autres attirails de labour; Batterie de Cuisine, Tables, Chaises, hautes et basses Garderobes, Horloge, Étaïnerie, Cuivrierie, Lits, Matelats, Linges, et généralement tout le Mobilier de ladite ferme.

Le 1er. jour, on vendra les BESTIAUX et ATTIRAILS de LABOUR, et le second le restant. 2285

A CRÉDIT.

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

BOIS SCIÉS,

A AHIN.

LE 27 DÉCEMBRE 1837, A MIDI,

On VENDRA à l'enchère dans le chantier du sieur STAS-SART à AHIN, près de Huy,

UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS,

Consistant en Planches, Quartiers et Feuilletés à employer de suite, Barreaux, Horons, Marches, Posselets, Terrasses et Wéres; le tout en chêne.

Planches et Lattes de bois blanc; Planches et Quartiers de Hêtre etc, etc.

A CRÉDIT, et à la recette du notaire LOUMAYE. 2306

LE MARDI 26 DÉCEMBRE 1837, A DIX HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. Ophoven, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé à Liège, rue Neuve derrière le Palais, n^o 443, à la VENTE

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

SISE A LIÈGE, RUE ST. REMY, N^o 469,

Joignant d'un côté au sieur Rouhette, d'un autre à Mlle. Lejeune et du devant à la rue.

S'adresser pour connaître les conditions à M. le juge de paix et en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n. 588, dudit M^e GILKINET. 2239

Belle Vente de Futaie.

LE MERCREDI 27 DÉCEMBRE 1837

ET JOURS SUIVANS, S'IL Y A LIEU,

Vers les dix heures du matin,

M. le Comte Léopold de LANNOY fera VENDRE par

M^e THONON, notaire à la Neuville,

UNE QUANTITÉ DE MARCHÉS

DE BOIS DE HAUTE FUTAIE,

Croissant dans son bois de la Neuville en Condroz, essence de Chêne, Hêtres, Frênes, etc., propres à tout usage.

A CRÉDIT. 2245

VENTE DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRES,

D'IMMEUBLES

SIS

PRÈS LE PONT D'AMERCOEUR ET A LONGDOZ,

QUARTIER DE L'EST, A LIÈGE.

1. UNE GRANDE MAISON, et BATIMENS accessoires, dans le meilleur état, n. 23, sis rue Sous l'Eau, avec cour et jardin de 23 ares, 63 mètres. MISE A PRIX, 15,225 francs.

Cette propriété, convient à divers établissemens.

2. 19 ares, 45 mètres de JARDIN POTAGER. Sis au même lieu. MISE A PRIX, 2,662 francs.

3. UNE MAISON, n. 282, avec cour et jardin, de 5 ares 49 mètres, sise à LONGDOZ. MISE A PRIX, 2,750 francs.

4. 6 ares, 41 mètres de JARDIN POTAGER; sis aussi à LONGDOZ, en lieu dit : « Elle Bassine. » MISE A PRIX, 550 francs.

L'ADJUDICATION DÉFINITIVE DESDITS BIENS, AURA LIEU JEUDI 28 DÉCEMBRE 1837, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix, des cantons Nord et Est de la ville de Liège, rue Derrière le Palais n. 443, par le ministère du notaire PARMENTIER. 2315

Vente d'Immeubles,

LIBRES D'HYPOTHEQUE,

situés au hameau de Rhées commune de Herstal.

MARDI 23 JANVIER 1838, A 10 HEURES PRÉCISES DU MATIN, le notaire STASSE, résidant à Allier, procédera, chez la veuve Bussy, cabaretière à Vivegnis, canton de Glons, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES dont la désignation suit, savoir:

Premier lot. Un BEAU CORPS DE FERME, en très bon état, couvert partie en ardoises et partie en chaumes, consistant en maison d'habitation, grange, écurie, étables, fournil, puits et cour avec jardin et prairie, le tout formant un ensemble, d'une superficie de 52 ares 73 centiares, situé audit hameau de Rhées.

2e. lot. Un JARDIN de 7 ares 30 centiares en face de la ferme qui précède.

3e. lot. Un VERGER de 39 ares 23 centiares à la voie du Taureau.

4e. lot. Un VERGER de 19 ares 8 centiares au même endroit.

5e. lot. La moitié d'un verger de 193 ares 52 centiares au lieu dit Mallevoie.

6e. lot. La seconde moitié du même verger de 193 ares 52 centiares.

7e. lot. Un Pré de 7 ares 51 centiares nommé le Cortil Etienne.

TERRES A LABOUR.

9e. lot. Une de 13 ares 7 centiares à la voie du Taureau.

10e. lot. Une de 37 ares 52 centiares nommé Maldeldame près du lieu dit.

GRAND DOYAR.

11e. lot. Une de 24 ares 97 centiares au pavé de l'Espérance.

12e. lot. Une de 13 ares 17 centiares au même endroit.

13e. lot. Une de 15 ares 71 centiares au chemin de Herstal à Milmorte.

14e. lot. Une de 16 ares 51 centiares au même endroit.

15e. lot. Une de 22 ares 12 centiares au lieu dit Bourriquet.

16e. lot. Une de 22 ares 12 centiares au lieu dit cortil Jean deux Femmes.

17e. lot. Une de 19 ares 40 centiares au lieu dit Thier Lalwy.

18e. lot. Une de 43 ares 50 centiares au sentier de Rhées à la Préalle.

19e. lot. Une de 46 ares 50 centiares au Cérissier d'Elle Rouxhe.

20e. lot. Une de 50 ares 86 centiares, au chemin du Taureau.

21e. lot. Une de 8 ares 70 centiares à l'endroit dit au Botly.

22e. lot. Une de 3 ares 27 centiares au même endroit.

23e. lot. Une de 80 ares 50 centiares Alle Hurnalle.

24e. lot. Une de 9 ares 25 centiares en fond de Rhées.

25e. lot. Une de 14 ares 8 centiares au même endroit.

26e. lot. Une de 9 ares 35 centiares au même endroit.

27e. lot. Une de 16 ares 42 centiares au même endroit.

28e. lot. Une de 15 ares 26 centiares au même endroit.

29e. lot. Une de 8 ares 71 centiares au même endroit.

30e. lot. Une de 10 ares 86 centiares au même endroit.

31e. lot. Une de 17 ares 91 centiares au même endroit.

32e. lot. La moitié d'une de 113 ares 47 cent., près de la maison Gerard Godiu.

33e. lot. La seconde moitié de la même pièce de 113 ares 47 centiares.

34e. lot. Une de 9 ares 48 c., près de l'ancienne houillère du moulin à vent.

35e. lot. Une de 92 ares 44 centiares, au lieu nommé Paradis.

36e. lot. Une de 27 ares 3 centiares, dans le fond de Rhées.

37e. lot. Une de 45 ares 40 centiares, en face de la ferme de Rhées.

38e. lot. Une de 39 ares 94 centiares au même lieu.

39e. lot. Une de 13 ares 72 centiares au même lieu.

Tous ces immeubles sont détenus et exploités par le sieur Sébastien Massin, cultivateur à la dite ferme de Rhées. Ils sont libres d'hypothèque et LOUÉS TRÈS AVANTAGEUSEMENT.

On peut prendre communication du cahier de charges et se procurer l'affiche contenant la désignation desdits biens par tenans et aboutissans, en l'étude de M^e FORGEUR, avoué, rue d'Amay, n. 642, à Liège, ou chez ledit notaire STASSE, dépositaire des titres de propriété. 235

VENTE DE TERRES.

LES 29, 30 ET 31 JANVIER, A 9 HEURES DU MATIN, Les héritiers de Madame veuve DETRIXHE, née DEMANY, FERONT PROCÉDER

par le ministère des notaires BOULANGER et RENZO en l'étude de ce dernier, au bout de la rue du Pot d'Or, à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

DEPENDANT DE LA SUCCESSION DE LA DITE DAME, SAVOIR :

LE LUNDI 29 JANVIER.

COMMUNE DE HERMALLE.

1. QUATRE PIÈCES DE TERRES, situées commune de HERMALLE, contenant un hectare, 46 ares, 80 centiares.

COMMUNE DE HACCOURT.

2. CINQ PIÈCES DE TERRE, située commune de HACCOURT, contenant 93 ares 10 centiares.

COMMUNE DE FEXHE-SLINS.

3. CINQ PIÈCES DE TERRE, situées à Fexhe-Slins, contenant 1 hectare 83 ares 10 centiares.

COMMUNE DE GLONS.

4. TREIZE PIÈCES DE TERRE, situées commune de Glons, contenant 5 hectares 97 ares.

COMMUNE D'OUEPEYE.

5. DEUX PIÈCES DE TERRE, situées commune d'Oupeye, contenant 1 hectare 13 ares 75 centiares.

LE MARDI 30 JANVIER.

COMMUNE D'HEURE LE ROMAIN.

6. VINGT SIX PIÈCES DE TERRE et deux petites maisons, situées commune d'Heure le Romain, contenant 9 hectares 62 ares.

COMMUNE DE HERMÉE.

7. SEIZE PIÈCES DE TERRE, situées commune de Hermée, contenant 9 hectares 83 ares 45 centiares.

LE MERCREDI 31 JANVIER.

COMMUNE DE HOUTAIN ST. SIMÉON.

8. QUARANTE DEUX PIÈCES DE TERRE, situées commune de Houtain St. Siméon, contenant 11 hectares 7 ares.

Tous ces immeubles sont détaillés avec les noms de ceux qui les exploitent dans des placards qui seront affichés aux lieux accoutumés et distribués tant à Liège chez les notaires BOULANGER et RENZO que dans les différentes communes de leur situation.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et des conditions de la vente en l'étude desdits notaires, et voir les plans du cadastre qui sont déposés en celle dudit notaire RENZO. 2333

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

MARDI 26 DÉCEMBRE 1837, 2 HEURES DE RELEVÉE,

IL SERA PROCÉDÉ

Pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont St-Martin, par le ministère de M^e RENZO, notaire à Liège, à la vente définitive aux enchères des BIENS ci-après désignés, savoir :

1er. Lot. UNE PRAIRIE située commune de HODY, vis à vis de Chanxhe, contenant 4 boniers 8 verges grandes, sur la mise à prix de 14,175 frs.

2me. Lot. UNE MAISON avec un petit jardin, située commune de Stembert, arrondissement de Verviers, sur la mise à prix de 100 frs.

3me. Lot. UNE RENTE de 4 frs. 50 cent., due par le sieur Parent, de Fozz, sur la mise à prix de 63 frs.

4me. Lot. UNE RENTE de 5 muids 7 setiers, due par Vincent Lamarche, de Liège, sur la mise à prix de 1690 frs.

5me. Lot. UNE RENTE de 12 frs. 15 cent., due par M. Jacquemin, de Fiemalle-Grande, sur la mise à prix de 126 f.

5me. et 7me. Lots. 15 rentes, dues par divers. S'adresser pour les conditions de la vente à M^e RENZO, notaire, rue Pot d'Or. 2334

Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot,

UNE MÉDAILLE D'OR,

à été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens : Decat à Bruxelles; Obonski, à Louvain; Pestiaux, à Florence; Mathieu, à Dinant; Leboutte à Liège; Frans Debast à Gand; Jourdain à Namur; Fryson Vanoutrive à Ypres; Vanmiert à Mons; Smout à Malines; Dobbelaere à Courtrai. 1807

VENTE D'IMMEUBLES, LIBRES DE CHARGES.

LE LUNDI, HUIT JANVIER 1838, A 10 HEURES, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, les IMMEUBLES dont la désignation suit, savoir :

1er. Lot. UNE MAISON avec cour et 17 ares de jardin par derrière, occupée par le sieur Loxhay;

2me. Lot. UN JARDIN contigu de cinq ares;

3me. Lot. 36 ares de TERRE, joignant;

4me. Lot. 36 ares de TERRE, aussi joignant;

5me. Lot. UN PRÉ de 21 ares 64 centiares, au chemin de Was;

Ces quatre lots sont détenus par le sieur Jean Bar, de Herstal;

6me. Lot. UN VERGER de 13 ares, détenu par Nicolas Collinet;

7me. Lot. UNE TERRE de 5 ares 34 centiares, détenue par ledit sieur Loxhay;

8me. Lot. UN PRÉ de 17 ares 35 centiares;

TOUS CES IMMEUBLES sont situés sur l'île de Monsin, à HERSTAL;

9me. Lot. UNE PRAIRIE de 32 ares 76 centiares, au lieu dit Beriwà, à Herstal, détenue par le sieur Noël Dehousse;

10me. Lot. UN PRÉ de cinq ares 49 centiares, situé en Droixhe, commune de Jupille;

11me. Lot. UNE TERRE de 12 ares, située au lieu dit Basse Droixhe, commune de Jupille;

12me. Lot. UNE PIÈCE DE TERRE, contenant 13 ares 30 centiares, aussi en Basse Droixhe;

13me. et dernier Lot. UN PRÉ de huit ares 72 centiares, situé en Basse Droixhe, commune de Grivegnée.

Les 4 derniers lots sont détenus par le sieur Ledoux.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 2358

AVIS.

Il sera procédé sous l'approbation de M. le ministre de la justice, à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont, à Liège, le 29 DÉCEMBRE courant, à 11 heures du matin, à L'ADJUDICATION de la FOURNITURE D'UN CHEVAL et D'UN CONDUCTEUR pour le transport des prévenus et accusés de la maison de sûreté civile et militaire de cette ville au palais de justice et vice versa, pendant l'année 1838.

Les soumissions devront être déposées au plus tard le jour de l'adjudication avant dix heures, à la 3me. division des bureaux de l'administration provinciale où l'on peut prendre connaissance du cahier des charges de cette adjudication. Liège, le 22 décembre 1837.

Le gouverneur, baron Vandensioen.

MINISTÈRE DES FINANCES. ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

DIRECTION DE LIÈGE.

VENTE DE BIENS DOMANIAUX

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 27 MAI 1837.

LE JEUDI 11 JANVIER 1838, et jour suivant, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e GRÉGOIRE, notaire à Huy, à la diligence de M. LE MINISTRE DES FINANCES, sous la présidence de M. Maréchal, inspecteur de l'enregistrement et des domaines à Huy, et à l'intervention des receveurs chargés de la régie des biens, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des biens domaniaux ci-après désignés, situés dans l'arrondissement de Huy, savoir :

CANTON DE BODEGNÉE.

COMMUNE DE VAUX ET BIERSET.

1er. Lot. Art. 1er. Une pièce de terre, contenant 36 ares 85 centiares, située au fonds de Herva, occupée par Jean Philippe Durbuy.

Art. 2. Une idem, contenant 40 ares, située campagne de Herva, occupée par le même.

COMMUNE DE VILLERS LE BOULLET.

2me. Lot. La moitié indivise de 3 hectares, 10 ares de bois, pré et terre, située en lieu dit Hautfays, occupée par Henri Joseph Moreau.

COMMUNE DE HANEFFE.

3me. Lot. Une pièce de terre, contenant environ 52 ares 50 centiares, située en lieu dit la Garrenne, occupée par Wathieu Michau.

COMMUNE DE VERLAINE.

4me. Lot. Une idem, contenant 17 ares 50 centiares, située en lieu dit Fonds Badon, occupée par Noël Joseph Grégoire.

COMMUNE DE St. GEORGES.

5me. Lot. Une pièce de bois, pré et terre, contenant 43 ares, située en lieu dit Warfée, occupée par Pierre Joseph Londoiz.

CANTON DE NANDRIN.

COMMUNE DE CLERMONT.

6me. Lot. Une pièce de terre, contenant 17 ares 34 centiares, située en lieu dit Saucy, occupée par Pierre Plumier.

7me. Lot. Une idem, contenant 55 ares 35 centiares, située en lieu dit Hinon Fontaine, occupée par Laurent Bodson.

COMMUNE DE NANDRIN.

8me. Lot. Une idem, contenant 77 ares 5 centiares, située en lieu dit Fumignouille, occupée par Albert Devillers.

COMMUNE DE St. SEVERIN.

9me. Lot. Une idem, contenant 19 ares 87 centiares, située au lieu dit Alapinette, occupée par Albert Devillers.

CANTON D'AVENNES.

COMMUNE DE TROGNÉE.

10me. Lot. Une idem, contenant 52 ares 32 centiares, située campagne des Broux, occupée par Joseph Dupont.

COMMUNE DE LATINNE.

11me. Lot. Une idem, contenant 48 ares, située en lieu dit Bois aux Cailloux, occupée par Etienne Bertrand.

COMMUNE DE WASEIGE.

12me. Lot. Distr.ait.

COMMUNE DE MOXHE.

13me. Lot. Une idem, contenant 18 ares 80 centiares, située en lieu dit Campagne des 12 Bonniers, occupée par Pierre Joseph Féron.

COMMUNE DE VILLERS-LE-PEUPLIER.

14me. Lot. Une idem, contenant 56 ares 40 centiares, située en lieu dit Fonds de la Lourquinette, occupée par Jean Baptiste Renson.

COMMUNE DE WALBELSZ.

15me. Lot. Une idem, contenant 20 ares 50 centiares, située dans la campagne dite Dal, occupée par Balthazar Melis.

COMMUNE DE CRAS AVERNAS.

16me. Lot. Une maison, grange et jardin, contenant ensemble 20 ares 40 centiares, occupés par Mathieu Joseph de Marneffe.

17me. Lot. Une pièce de terre, contenant 28 ares 50 centiares, située campagne du Haut Chemin, occupée par Hubert Joseph Vidal, Laurent Renson et Guillaume Defooz.

CANTON DE HUY.

COMMUNE DE HERMALLE.

18me. Lot. Une parcelle de terrain, contenant 3700 mètres, située aux abords de la route de 2^e classe, n^o 13, de Liège à Namur, non occupée.

19me. Lot. Une idem, contenant 160 mètres, située à la suite de la précédente, à droite de ladite route, non occupée.

20me. Lot. Une idem, contenant 85 mètres, située à Ahin, à droite de ladite route, non occupée.

21me. Lot. Une idem, contenant 400 mètres, située à Ben-Ahin, aux abords de ladite route, non occupée.

22me. Lot. Une idem, contenant 937 mètres 50 centimètres, située à Ben, aux abords de ladite route, occupée par Delhaise Jadot.

23me. Lot. Une idem, contenant 540 mètres, située à Lovégnée, aux abords de ladite route, non occupée.

24me. Lot. Une idem, contenant 300 mètres, située au même lieu, non occupée.

COMMUNE DE VIERSET BARSE.

25me. Lot. Une idem, contenant 900 mètres, située aux abords de la route de 2^e classe, n^o 14, de Liège à Dinant, non occupée.

26me. Lot. Une idem, contenant 375 mètres, située au même lieu, non occupée.

27me. Lot. Une idem, contenant 1200 mètres, située aux abords de la même route, non occupée.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, est déposé dans les bureaux de la direction de l'enregistrement et des domaines et des forêts à Liège, en l'étude du notaire susdit et chez tous les receveurs de la province, où on peut en prendre connaissance.

Fait à Liège, le 31 octobre 1837.

Le directeur ad interim de l'enregistrement et des domaines, BURNAY.

Vu et approuvé, Bruxelles le 30 novembre 1837.

Le ministre des finances, D'HUART.

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION 4150 FLORINS, composées en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera IRREVOCABLEMENT et DÉFINITIVEMENT

le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées.

En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, ou recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp^e, Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin